

C - organisation de la formation.

1. Volumes horaires, organisation de l'alternance et calendrier

1.1 Considérations générales.

Outre l'organisation mise en place depuis plusieurs années et regroupant les préparations à chacune des quatre options sur le site de Tous-Fondettes (lieu d'implantation de la filière ASH de l'IUFM Centre Val de Loire, nous introduisons à la rentrée prochaine une préparation à l'option D décentralisée sur le site départemental de formation d'Orléans (site Bourgogne) ainsi que sur le site départemental de formation de Bourges. Cette mesure répond à la sollicitation des Inspections Académiques : la baisse des coûts de déplacement et d'hébergement des enseignants en formation générée par cette opération, pour ces départements leur permettra en effet d'accroître de façon très significative l'effectif d'enseignants qu'ils pourront faire bénéficier de cette préparation : quatorze d'entre eux pour le Cher, deux pour l'Indre, sept pour le Loiret et quatre pour l'Eure et Loir seront ainsi préparés à l'option en 2010-2011, ce qui n'aurait pas été tenable financièrement pour ces départements si leur formation se déroulait sur le site de Tours-Fondettes, compte tenu des frais de déplacement et d'hébergement. D'un autre point de vue, ces effectifs représentent deux groupes suffisamment conséquents pour justifier de la part de l'IUFM les déplacements des formateurs de la filière ASH pour assurer cette formation sur le site de Bourges et sur le site d'Orléans. D'autre part ces formations des maîtres D décentralisée sur ces deux sites, ne remet pas en cause la préparation des maîtres D des autres départements sur le site de Tours-Fondettes (qui conserve un effectif suffisant). Enfin, les principes et les modalités du plan de formation CAPA-SH tels qu'ils sont exposés dans le présent document s'appliqueront à ces préparations des maîtres D (moyennant un aménagement mineur, exposé plus bas, qui n'affecte ni les modalités de l'alternance, ni la durée totale des regroupements). Pour toutes ces raisons et en dépit du coût supplémentaire que ces déplacements engendreront pour l'Institut, celui-ci a répondu favorablement à cette demande, et sauf avis contraire de la commission nationale d'habilitation, il mettra en place ces formations à la rentrée prochaine.

Cette demande n'est pas nouvelle, lors d'une réunion avec les IEN ASH de l'académie, il avait été décidé de réfléchir à une extension de formation décentralisée par une programmation pluri annuelle des départs en stage, après analyse des situations des départements et validation des inspecteurs d'Académie du potentiel des enseignants susceptibles de préparer le CAPA-SH: Cette programmation permettrait d'envisager une rotation des formations sur les différents départements de l'Académie, selon les besoins recensés, pour que tous les départements puissent progressivement combler leur déficit en personnel spécialisé.

Notre plan de formation, conformément aux textes en vigueur, en particulier à la circulaire relative à la mise en œuvre de cette formation (BOEN n°4 spécial du 26 février 2004) prévoit un regroupement initial de trois semaines en année N-1 (du 17 mai au 4 juin 2010), soit 78 heures (60h sur site et 18h sur département d'origine) et le reste de la formation, soit onze semaines réparties sur l'année 2010/2011. Sur ces onze semaines, pour un meilleur accompagnement des stagiaires dans leur professionnalisation, nous avons choisi de revenir à une semaine de cinq jours dont une journée gérée par la circonscription ASH et consacrée au suivi de terrain (Cf document contractuel d'accompagnement) . Au total les 14 semaines de regroupement à l'IUFM correspondent donc à environ 400 heures par stagiaire.

Enfin, les contraintes liées à l'organisation et à la passation des épreuves du CAPA-SH avant la fin de l'année scolaire imposent, de fait, de libérer les deux derniers mois, de telle sorte que les regroupements de formation à l'IUFM se termineront fin avril au plus tard. Le calendrier 2010/2011 est joint en page six, avec une proposition de dates pour le stage N-1 pour la "promotion" 2011/2012.

1.2 Les partis adoptés.

Le calendrier des regroupements, présenté sous forme de tableau dans le document joint, fait apparaître une organisation en alternance pour l'ensemble des options. Intégrant les recommandations précédentes de la commission d'agrément et le bilan provisoire de la présente année de formation, il est conçu pour favoriser les interactions entre les temps de regroupement et les activités de terrain.

1.2.1. Concernant les stagiaires des options **D** et **F**, **chargés de classe et remplacés** dans leur classe pendant les regroupements, l'organisation de la formation prend en compte deux demandes des Inspections Académiques, d'une part celle déjà citée qui se doit de respecter l'alternance en formation des option D et F et d'autre part, il s'agissait d'éviter les regroupements de l'option D sur la période du 3 janvier 2011 au 18 février 2011, période de forte demande de remplacement.

Malgré ces contraintes nous avons tenté de conserver de la cohérence pour l'action de terrain et de ce fait avons réduit le nombre de regroupement en formation de quatre à trois en conservant le même nombre de semaine de formation. Tout cela pour éviter l'émiettement sur le terrain de responsabilité et pour favoriser la mise en œuvre des projets pédagogiques et l'appréhension de véritables problèmes

1.2.2. Les stagiaires des options **E** et **G** connaissent des conditions d'exercice différentes : ils ne sont pas en charge d'une classe et dans le cadre d'un dispositif spécifique (le RASED). Ils doivent donc passer d'une logique de gestion de classe à des formes et une organisation du travail pédagogique pour une large part inédites par rapport à leur pratique antérieure, avec des ajustements permanents aux évolutions des élèves qu'ils prennent en charge, comme le stipule la circulaire du 30 avril 2002 ("Les démarches doivent prendre en compte une analyse des succès et des réussites et s'appuyer sur ceux-ci pour revaloriser les élèves et contribuer à leur motivation face aux efforts à fournir"). Ils ont d'autre part à se positionner comme des "personnes ressource" pour l'aide aux élèves en difficulté, ("Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves."), et la mise en place des PPRE (Les enseignants spécialisés du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription .../...sont également appelés à apporter leur concours à la mise en œuvre des PPRE : CIRCULAIRE N°2006-138 DU 25-8-2006).

En outre, ces conditions singulières d'exercice (absence de charge de classe) font qu'ils ne seront pas remplacés pendant les regroupements de formation, ce qui pose un problème majeur concernant la continuité des aides pédagogiques et/ou rééducatives pour les élèves qu'ils prendront en charge.

Nous avons donc conçu une organisation qui tient compte de toutes ces exigences et du bilan de l'année qui se termine pour proposer une alternance construite avec la perspective d'une professionnalisation progressive :

- deux semaines de "prise de contact" : rencontre des équipes, recueil des premiers éléments de formation selon un cahier des charges élaboré au stage en année N-1,
- quatre semaines de formation,
- Quatre semaines d'observation des pratiques des maîtres, de recueil des demandes d'aides, de mises en œuvre d'actions de prévention, observations d'élèves.
- retour en formation deux semaines pour exploitation,
- six semaines sur le terrain : début de prise en charge : observation des élèves, échanges avec les collègues, recueil d'éléments d'analyse (rencontres avec les personnes ayant à connaître les élèves) avec l'aide du maître d'accueil tuteur (cf infra 3, « pratique accompagnée ») Mise en œuvre de projet d'aide
- trois semaines de formation pour analyse de projets mis en œuvre et analyse de pratique.
- trois semaines de mise en œuvre puis retour en formation deux semaines pour exploitation et régulation.

Il a semblé en effet préférable, de ce point de vue, de retarder le début des prises en charge pour mieux en garantir la continuité et l'efficacité, et éviter ainsi contractuellement les demandes d'aides des enseignants des écoles dès l'arrivée des stagiaires sur leurs postes. Les stagiaires consacreront une demi-journée de visite chez un professionnel de leur option, qui sera leur "enseignant Maître d'Accueil Tuteur". Cet accompagnement de la pratique hors des regroupements, une formation théorique toujours étayée par l'analyse de pratiques, devrait éviter de pénaliser les élèves par des prises en charge approximatives ou mal maîtrisées.

1.3. Projet de calendrier des périodes de regroupement de la formation CAPA-SH 2010 / 2011